

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2024

---

PROJET DE LOI SPÉCIALE PRÉVUE PAR L'ARTICLE 45 DE LA LOI ORGANIQUE  
RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES - (N° 711)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 30

présenté par  
Mme Sas

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.